

# Mairie de BETHONVILLIERS

## BULLETIN D'INFORMATION MUNICIPAL

N°16 JANVIER 2023 [bethonvilliers.mairie@wanadoo.fr](mailto:bethonvilliers.mairie@wanadoo.fr)



### LE MOT DU MAIRE



#### Chères Béthonvilloises, Chers Béthonvillois

Tout d'abord, permettez-moi de vous souhaiter une très bonne Année 2023.

Cette année s'annonce avec un climat social relativement tendu.

L'augmentation des matières premières, le coût de l'énergie pèseront lourd sur notre budget communal.

C'est dans ce contexte que votre municipalité continue à investir petitement pour le bien de nous tous.

Nous espérons pouvoir réaliser quelques travaux (bétonner les allées du cimetière et la réfection du chemin des Basses Garennes) Nous devons malheureusement nous limiter à peu de travaux du fait de la baisse des subventions de l'état.

Je remercie également toutes les associations qui œuvrent pour le dynamisme de la commune (comité des fêtes, club de l'amitié, association de sauvegarde de l'église Saint MARTIN).

Je me permets de vous souhaiter une très bonne santé pour les années à venir.

**Claude EPINETTE**

**Maire de Béthonvilliers**

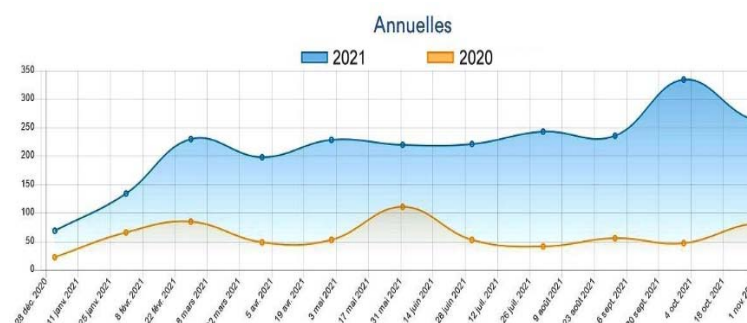
Le site de la commune en quelques chiffres :

<http://bethonvilliers.fr>

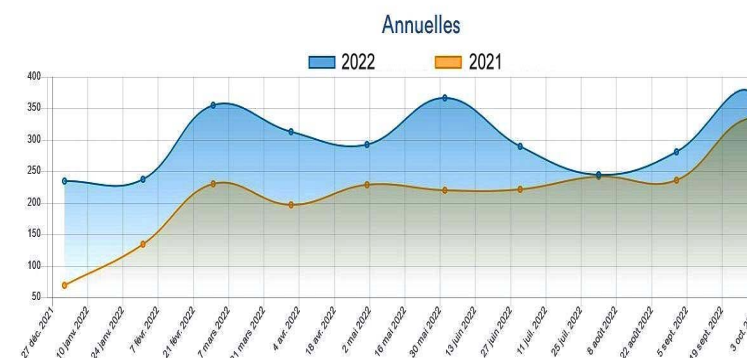
Depuis sa création en février 2020, nous comptons plus de 6300 visiteurs (unique) et environ 20 000 pages consultées. Sa fréquentation ne fait que de progresser, pour notre plus grande satisfaction et le plaisir de vous être utile.

Voici en tableau, la comparaison du nombre annuel de visiteurs

entre l'année 2020 et celle de 2021



Et celle-ci, entre les années 2021 et 2022



# VIE DU CONSEIL MUNICIPAL

## MAIRIE DE BETHONVILLIERS COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 mars 2022

**Conseillers présents** : Messieurs Claude ÉPINETTE, Michel LEGRAND, Nick DESCHAMPS, Gilles MELET, Pascal PICHARD, Jean-Michel TESSIER, Sébastien VIVIEN, Thierry MORINET, Mesdames EPINETTE Annette, Sylvie MORINET, Brigitte DESCHAMPS

**Secrétaire** : Sébastien VIVIEN,

### APPROBATION DU DERNIER COMPTE-RENDU

Le conseil municipal approuve le compte-rendu du 25 novembre 2021.

### COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2021

Le conseil municipal examine et vote le compte administratif 2021 qui fait ressortir les résultats suivants :

Excédent d'investissement 4 329.30 euros

Excédent de fonctionnement 114 065.57 euros

Il décide d'affecter la somme de 3 242.14 euros à l'article 1068.

Par la même occasion, il approuve le compte de gestion présenté par Mme. PETRONI Isabelle, le trésorier.

### BUDGET PRIMITIF 2022

Le conseil municipal examine et vote le budget primitif 2022 qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme

de : Section de fonctionnement 212 253.41 €.

Section d'investissement : 24 845.66 €.

### TAUX D'IMPOSITION 2022

Le conseil municipal reconduit les taux d'imposition pour 2022

Foncier sur le bâti 34.70 %

Foncier sur le non-bâti 25.23 %

### SUBVENTION 2022

Monsieur le Maire liste chaque subvention versée au titre de l'année 2021 et demande la reconduction de celles-ci. Le conseil municipal décide :

- de reconduire et de modifier les subventions versées aux organismes en 2022, à l'exception du club des anciens.

Pour 2022, les subventions du club de l'amitié, du comité des fêtes et de l'association de sauvegarde de l'église St Martin passeront de 38 à 40 €, le club des anciens de la commune passe de 40 € à 65 €.

### SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer une convention avec le SDE pour le site INFO GEO.

### DIVERS

- Tour de garde élections présidentielles et législatives, chaque élu se positionne sur une plage horaire pour les élections des 10 et 24 avril 2022 ainsi que des 12 et 19 juin 2022.
- M et Mme DEROIDE, souhaite prendre une concession au cimetière de Béthonvilliers. Le conseil municipal accepte leur demande.
- Suite à la demande de permis de construire à l'Épinay, Enedis doit effectuer des travaux pour la somme de 5 969.40€ HT. Cette somme est prise entièrement en charge par le pétitionnaire.
- La subvention allouée au groupement des clubs des cantons d'Auton du perche et de brou, est supprimée. La somme initialement prévue pour cette subvention sera reversée au club des anciens.

Fin de la réunion 21H 35

**MAIRIE DE BETHONVILLIERS**  
**COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU**  
**22 juin 2022**

**Conseillers présents :** Messieurs Claude ÉPINETTE, Michel LEGRAND, Nick DESCHAMPS, Gilles MELET, Pascal PICHARD, Jean-Michel TESSIER, Sébastien VIVIEN, Mesdames EPINETTE Annette, Brigitte DESCHAMPS

**Excusés :** M Thierry MORINET, Mme Sylvie MORINET,

**Secrétaire :** Sébastien VIVIEN,

**APPROBATION DU DERNIER COMPTE-RENDU**

Le conseil municipal, approuve le compte-rendu du 22 mars 2022.

**PROPOSITION DE MME BENSA CLEMENCE**

Madame BENSA vient nous présenter son projet d'atelier théâtre. Elle propose de donner des cours aux enfants à partir de l'âge de 7 ans jusqu'à l'âge adulte tous les mercredis après-midi hors vacances scolaires. Pour cela, elle sollicite la salle des fêtes. Afin de commencer son activité, le conseil municipal propose la gratuité de la salle jusqu'à décembre 2022. La salle lui sera ensuite louée pour 120 € par an.

**PROJET PANNEAU PHOTOVOLTAIQUE**

M le maire propose de réfléchir sur la pose de panneau photovoltaïque qui pourrait être installé sur le toit de la salle des fêtes. La pente du toit est bien orientée. Une étude est envisagée. La revente permettrait de couvrir les besoins de l'éclairage public et des bureaux de la mairie.

**JURE D'ASSISE**

La mairie de la Bazoche Gouet a organisé la réunion préparatoire des jurés d'assise. 3 habitants de la commune de Béthonvilliers, ont été tirés au sort.

**SOMME ADMISE EN NON VALEURS**

Un des locataires du logement de la commune, (locataire en 2009), n'a pas honoré la totalité de son loyer. Afin d'épurer la dette, la trésorerie propose de mettre la somme de 28.86€ en non valeurs. Accord unanime du conseil municipal.

**LOGEMENT COMMUNAL**

La locataire actuelle, nous informe de son intention de déménager avant le 1<sup>er</sup> septembre. Compte tenu de sa situation, (RSA), le préavis peut être réduit à 1 mois.

**RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE L'EMPLOYE COMMUNAL**

Le contrat d'un an proposé à M AUGUSTINE arrive à son terme. Aussi, il lui est proposé un nouveau contrat de 3 ans, qui pourra être renouvelé. Celui-ci sera légèrement modifié. A savoir sur les 4 mois d'hiver, le contrat hebdomadaire est de 4 heures. En contrepartie, sur les 4 mois d'été, il est de 12 heures.

Fin de la réunion 21H 30

**MAIRIE DE BETHONVILLIERS**  
**COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**20 OCTOBRE 2022**

**Conseillers présents (e) :** Messieurs Claude ÉPINETTE, Michel LEGRAND, Nick DESCHAMPS, Jean-Michel TESSIER, Gilles MELET, Pascal PICHARD, Sébastien VIVIEN, Mesdames Annette EPINETTE, Brigitte DESCHAMPS.

**Absents excusés (e) :** Thierry MORINET, Sylvie MORINET,

**APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 22 JUIN 2022**

Ajouté à l'ordre du jour : travaux 2023, ouverture des crédits 2023, devis du nettoyage du logement avant nouveau locataire, permis de construire Pauline AYME 3 chemin des prés, exonération d'abris de jardin et serre de moins de 20 m2. Refacturation électricité salle des fêtes.

### **LOGEMENT 3 rue de la mairie**

La famille GREAU GOSSET nous ayant transmis leur congé pour le 30 septembre, il convient, après nettoyage du logement et remise en état du site, de le remettre en location.

Le nettoyage du logement est assuré par l'entreprise NETTOYAGE DU PERCHE pour un montant de 617.00 €TTC. Le premier adjoint et Monsieur le Maire ont effectué l'ensemble des travaux de remise en état indispensable.

Le dossier de Mme TILLARD Karine ayant été retenu par le conseil municipal, celle-ci a emménagé le 1<sup>er</sup> novembre 2022.

Le montant du loyer est fixé à 450.00 € mensuel, avec en sus la taxe ordure ménagère qui est redevable annuellement.

### **DEMANDE DE SUBVENTIONS D'ORGANISMES**

Comme chaque année, nous recevons les demandes de subventions pour le fond de solidarité logement et pour l'association des aveugles de France. Les subventions sont votées en même temps que le budget et le conseil municipal souhaite rester sur le choix fait.

### **TRAVAUX 2023**

Le conseil municipal prend connaissance des travaux prévus pour 2023, à savoir :

- Les travaux de bétonnage de deux allées du cimetière : JULES TP présente son devis pour le décaissement de celles-ci pour un montant de 3 057.60 €TTC et l'entreprise MARCHAND FRERES propose son devis de bétonnage pour un montant de 8 320.80 €TTC.
- Les travaux de réfection du chemin des Basses Garennes :  
Des devis ont été demandés à plusieurs entreprises. La société FLECHARD propose le sien pour un montant de 38 424.00 €TTC. VILLEDIEU FRERES présente un devis pour la somme de 6 696.00 €TTC. L'offre de l'entreprise VILLEDIEU est retenue, avec demande de précisions sur les travaux à réaliser.
- Point sur le projet de pose de panneaux photovoltaïques sur la toiture de la salle des fêtes. Trois entreprises ont été consultées : deux ne sont pas intéressées car le projet est trop petit et la troisième proposera un devis ultérieurement.

### **FINANCES**

Comme chaque année, il convient de prévoir la trésorerie nécessaire pour mandater les dépenses d'investissement de début d'année. Le conseil municipal autorise M. le maire à signer les mandats dans la limite du quart des crédits ouverts de l'exercice précédent, jusqu'à l'adoption du budget primitif de l'exercice en cours.

Le COVID a mis à mal les finances de club de l'amitié de la commune. En conséquence le conseil municipal offre la location des salles pour le loto.

### **SUBVENTIONS - Demande de Fond départemental d'investissement**

Le conseil municipal sollicite la subvention sur le fond départemental d'investissement pour tous les travaux réalisés au cours de l'année 2023, à savoir le bétonnage des allées du cimetière et les travaux de réfection du chemin des Basses Garennes.

### **PERMIS DE CONSTRUIRE**

L'avis du conseil municipal est demandé pour un permis de construire au 3 chemin des grands prés. Après consultation des documents, le conseil donne son accord.

### **EXONERATION D'ABRIS DE JARDIN ET SERRE DE MOINS DE 20 M2**

Le « Parc naturel du Perche » nous alerte de la création d'une taxe d'aménagement sur les serres d'une superficie supérieure à 5 m<sup>2</sup> et de hauteur supérieure ou égale à 1.80 m pour les particuliers. Il apparaît que cette taxe pénalise les jardiniers et constitue un frein aux objectifs alimentaires définis dans le Projet alimentaire de Territoire porté par le Parc, dont un des enjeux consiste à favoriser la résilience du territoire en termes d'alimentation, ainsi que de mobiliser les habitants à produire une partie de leur alimentation dans leurs jardins. Dans ces conditions, le Bureau du Parc encourage les conseils municipaux du territoire à voter l'exonération de cette taxe, avant le 30 novembre 2022. En conséquence, le conseil municipal approuve et délibère sur celle-ci.

### **SALLE DES FETES**

Compte tenu des augmentations liées à l'électricité, le conseil municipal décide de re-factoriser la consommation électrique lors des locations de celles-ci. L'index sera relevé avant et après chaque utilisation, pour permettre d'ajuster le contrat.

Fin de séance à 21h25

## **INFORMATIONS IMPORTANTES**

### **MES DÉMARCHES ADMINISTRATIVES**

L'Etat a mis en place des démarches administratives par Internet : la carte grise pour une demande de duplicata, une demande de changement d'adresse, une demande de changement de titulaire ou une déclaration de cession de véhicule. Rendez-vous sur : <https://immatriculation.ants.gouv.fr> et suivez les étapes proposées.

Une demande de carte d'identité : Rendez-vous sur : <http://predemande-cni.ants.gouv.fr>.

Une demande de passeport : en ligne ou au commissariat de Nogent le Rotrou.

### **CEREMONIES DU 8 MAI ET DU 11 NOVEMBRE.**

Commémorations du 8 mai et du 11 novembre : Gerbe déposée au monument aux morts par Monsieur le Maire avec la présence du Conseil Municipal et habitants de la commune.



### **Le Noël des enfants « QUI Y A DROIT »**

Distribution de jouets aux enfants, en résidences principales sur le territoire de la commune et scolarisés jusqu'en CM2.

#### **RAPPEL: OBLIGATIONS DE CHAQUE CITOYEN DE LA COMMUNE :**

**Stationnement des voitures :** Un geste citoyen, respectez la signalisation.

**Les poubelles :** pensez bien à les sortir la veille du jour de collecte, pour un ramassage le lundi matin.

**L'entretien des trottoirs** est à la charge des habitants des maisons concernées. Il est vivement recommandé de les maintenir propres, notamment, pendant la période hivernale.

**Les propriétaires ou locataires** ayant des haies en bordure de rue sont tenus de les tailler côté rue ainsi qu' à deux mètres de hauteur pour les haies plantées à 0.50 mètres du bord de la rue. Pour la sécurité de tous ne pas laisser votre terrain en friche afin d'éviter les risques d'incendie, le refuge des nuisibles, sans oublier le désagrément pour les voisins.

## ASSOCIATION DE SAUVEGARDE DE L'ÉGLISE SAINT-MARTIN.

L'association de sauvegarde de l'église Saint Martin de Béthonvilliers a le plaisir de vous annoncer la fin de la restauration des boiseries côté *gauche* de la Nef par l'entreprise abc Cédric JURE qui avait déjà restauré les boiseries de la chapelle de la vierge.

Grace au trésorier qui ouvre les portes tous les jours, de Mai à la Toussaint, l'église a reçu de nombreux visiteurs cet été et qui ont rempli le livre d'or d'observations admiratives et chaleureuses.

Deux messes d'été ont également été célébrées devant une assistance nombreuse ainsi que la messe de la Saint Martin qui a eu lieu le 20 Novembre avec la même affluence, suivi d'un pot de l'Amitié offert par le Comité des Fêtes que nous remercions.

Merci à Monsieur le Maire et au conseil municipal pour la subvention accordée à L'ASESM.

Subvention qui nous aide à poursuivre la restauration de votre église.

**Brigitte DEROIDE**

**Présidente de L'ASESM**

**PHOTO : Travaux 2022 : Remplacement de 16 panneaux à partir du poteau jusqu'à sous l'escalier qui monte à la chaire**



**Trésorier de l' ASESM :**

**Michel LEGRAND**

**1 chemin de la Renardière**

**28330 BETHONVILLIERS**

## Club de l'Amitié

C'est avec plaisir que nous avons repris nos activités.

Tous les troisièmes jeudi du mois, les membres du club se retrouvent pour passer un après-midi agréable avec un excellent goûter.

Actuellement nous cherchons des joueurs de Tarot pour renforcer notre groupe

Cette année, notre repas annuel se fera avec un peu de retard et aura lieu au mois de janvier 2023.

Pour l'année 2023, nous allons faire 3 lotos un au premier trimestre, un autre au mois de septembre et le troisième au mois de décembre .

Notre saison se terminera avec un repas champêtre sur le stade au mois de juin avant la fermeture du club pour l'été.

Je vous souhaite à tous et à toutes une bonne année 2023



**Nick DESCHAMPS**

**Président du club de l'amitié**

**8 hameau de la Bourguignière**

**28330 Béthonvilliers**

## Comité des Fêtes de Béthonvilliers

Chers Amis,

Depuis 2019 nous n'avions pas connu une année complète d'animations dans notre village. C'est avec un grand plaisir que nous pouvons faire à nouveau un bilan complet de l'année passée.

En effet, nous avons pu redémarrer avec notre traditionnelle soirée jeux de société suivi de notre assemblée générale qui nous a permis de compléter les postes vacants depuis 2 ans, et malgré la crainte de la reprise de la COVID-19, nous avons tout de même pu organiser en partenariat avec l'USN, la course de vélo, relancer le cochon grillé qui a été un franc succès, puis la brocante. Celle-ci a été un peu plus timide après ces 2 années d'interruptions, mais nous ne perdons pas espoir de retrouver l'engouement des années passées.

C'est pourquoi nous avons établi un agenda pour l'année 2023 encore plus festif pour maintenir l'activité et les rencontres dans notre village :

- Soirée **jeux de société 04 février**,
- Soirée **tartiflette 04 mars**,
- **Assemblée générale 07 avril**,
- **Cochon grillé 08 juillet**,
- Et la **brocante le 30 juillet**.

Nous pensons aussi développer une activité pétanque qui sera ouverte à toutes les personnes de la commune car, après une saison test en septembre, celle-ci a été appréciée. Pour ceux qui sont intéressés, vous pourrez venir tous les vendredis à partir du mois d'avril à 17h au stade.

Nous espérons vous retrouver très bientôt et en attendant passez de bonnes fêtes de fin d'année et prenez soin de vous.

Amicalement,

**Jérôme NOUVELLE**

[www.cf-bethon.com](http://www.cf-bethon.com)

**Président du Comité des Fêtes de Béthonvilliers**



Journée cochon grillé 2022

## INFOS SERVICE... INFOS SERVICE... INFOS SERVICE... INFO SERVICE

### Mairie :

### SYNDICAT DES EAUX :

**1 rue de la Mairie** tél : 02 37 49 00 01  
FAX n° 02 37 49 50 31

**Secrétaire de mairie:** Roseline BEYER

### Jours et heures de permanence :

- **Mardi** : de 13h30 à 18h00
- **Vendredi** : de 08h00 à 12h00

### Salle des fêtes :

Dépôt de garantie : 400€

Location 120€ la journée, 180 € les deux jours.(+l' électricité.)

Location de la classe : 60€ la journée.  
(+l'électricité).

### Concessions au cimetière

(50 ans) : 1 place : 200€ -

2 places 300€

150€ par place supplémentaire.

**Columbarium** (30 ans) : 650€

Jardin du souvenir (30 ans) :100€

**1 rue de la Mairie** tél : **02 37 49 00 01**

[Bethonvilliers.mairie@wanadoo.fr](mailto:Bethonvilliers.mairie@wanadoo.fr)

**Secrétaire** : Roseline BEYER

### Jours et heures de permanence :

**Mardi** : de 8h00 à 12h30

**Président** : **Claude EPINETTE**

**Nom du fontainier** : **Thierry DREUX**

**N° de téléphone** : 06 01 85 45 62

Nous vous invitons à découvrir le site de la commune à l'adresse suivante :

[www.bethonvilliers.fr](http://www.bethonvilliers.fr)

## MARIAGE

*Le 27 AOUT 2022 : Ils se sont dit oui, Maude PICHARD et Benjamin DUROCHER*

*« Tous nos vœux de bonheur ».*

## DES NOUVEAUX HABITANTS A BETHONVILLIERS

Madame DELARUE Karine et Madame JASMIN Elisa  
Les BRIAS

Madame TILLARD Karine  
3 rue de la Mairie

## Bienvenue à Béthonvilliers

### Du nouveau pour la fibre:

Après un début difficile de l'installation de la fibre optique,

un deuxième opérateur sera présent dans notre village au premier semestre 2023,

Il s'agit d'Orange. Pour Bouygues Télécom et Free, nous ne sommes pas en mesure de vous donner une date. Encore un peu de patience pour l'installation de la fibre par l'opérateur de votre choix.

Nick Deschamps